



**LANILDUT**

**Finistère**

---

# **PLAN LOCAL D'URBANISME**

## **RÉVISION**

---

**Annexes sanitaires**  
**Note de présentation**

Arrêté le : 10 janvier 2011  
Approuvé le : 03 novembre 2011  
Rendu exécutoire le : 28 janvier 2012

## **ANNEXES SANITAIRES : NOTE DE PRESENTATION**

La présente note a pour objet de faire le point de la situation actuelle et à venir :

- du réseau d'adduction d'eau potable
- du réseau d'assainissement collectif
- de l'assainissement individuel
- du réseau d'eaux pluviales
- du réseau de collecte des ordures ménagères

### **1. RESEAU D'ADDITION D'EAU POTABLE**

*Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, syndicat du Chenal du Four, exercice 2005*

La commune de Lanildut est membre du Syndicat Intercommunal en eau potable du Chenal du Four qu'elle constitue avec les communes de Landunvez, Lanildut, Brèles et Plourin-Ploudalmezeau.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la Compagnie de l'Eau et de l'Ozone. Le contrat a pris effet le 01 juillet 1996 et se terminera le 30 juin 2011.

Le territoire communal est desservi grâce :

- au captage en nappe souterraine du Traon situé sur la commune de Landunvez. (production de 60683 m<sup>3</sup> en 2005).
- au forage en nappe profonde de Kerenneur situé sur la commune de Plourin (production de 60683 m<sup>3</sup> en 2005)

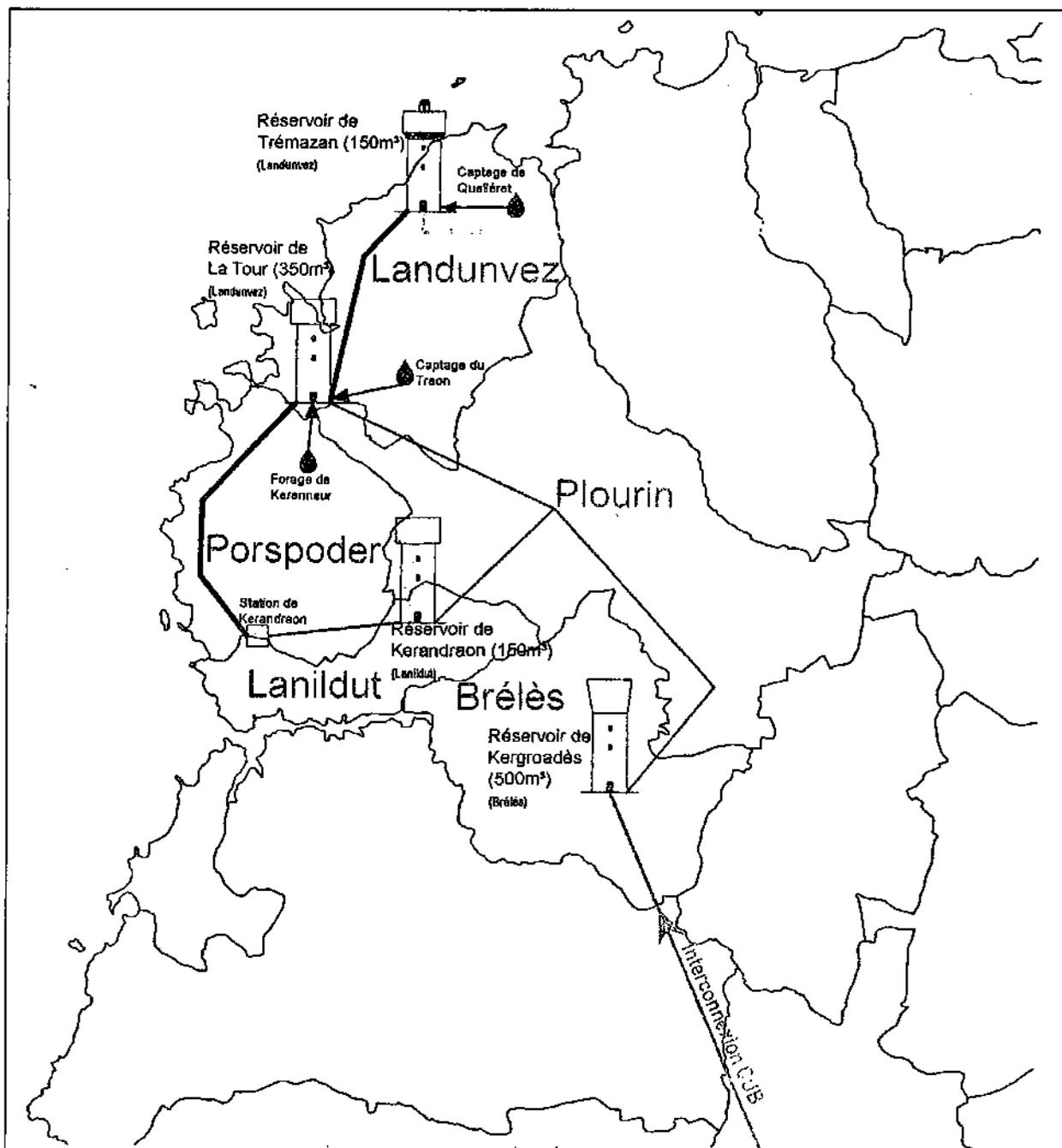
Le réseau d'eau potable est également alimenté :

- en achat d'eau par interconnexion à la Communauté Urbaine de Brest, au réservoir de Kergroadès, soit un volume de 206027 m<sup>3</sup> importé en 2005
- en achat d'eau par interconnexion au Syndicat du Bas-Léon, au réservoir de Trémazan. Les installations du Syndicat du Bas-Léon desservent Quelléret et le réservoir de Brèles, lui-même alimentant celui de Le Traon, importé en 14628 m<sup>3</sup>

En 2005, les diverses unités de distribution ont permis de distribuer de l'eau à une population de 5 474 habitants (nombre d'abonnés domestiques : 3803 pour l'ensemble du syndicat syndicat du chenal du Four dont 628 abonnés sur Lanildut), pour un volume total consommé de 315246 m<sup>3</sup> en 2005.

Le syndicat possède 4 réservoirs :

- 2 sont situés sur Landunvez : réservoir de la Tour d'une capacité de production de 600 m<sup>3</sup>/jour pour une capacité de 350 m<sup>3</sup> et le réservoir de Trémazan d'une capacité de production de 400 m<sup>3</sup>/jour pour une capacité de 150 m<sup>3</sup>
- 1 est situé sur la commune : réservoir de Kerandraon, d'une capacité de 150 m<sup>3</sup>
- 1 est situé sur Brèles : réservoir de Kergroadès d'une capacité de 500 m<sup>3</sup>



### Qualité de l'eau

En 2005, les eaux prélevées sur l'ensemble du syndicat sont conformes aux normes pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques, hormis les analyses réalisées pour à Traon qui dépassent les valeurs de référence avec des teneurs excessives en fer.

## **2. RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

La commune de Lanildut a constitué, avec celles de Porspoder et Landunvez, un Syndicat Intercommunal chargé de l'assainissement des trois communes : le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Landunvez, Lanildut, Porspoder (SIALLP).

Une étude de zonage d'assainissement a été confiée à la Société d'Etudes Techniques Urbaines et Rurales (SETUR, 35). Son objectif était de définir un schéma d'assainissement communal, c'est-à-dire de définir un zonage du territoire et de déterminer, par zone, la solution technique la mieux adaptée pour le traitement des eaux résiduaires : assainissement autonome, semi-collectif et collectif.

Le syndicat a arrêté le schéma d'assainissement qui lui paraissait le mieux adapté, en 1998. Ce schéma a été revu dernièrement et une nouvelle étude de zonage d'assainissement a été validée en 2010.

Sur Lanildut, le réseau d'assainissement collectif dessert la plupart des quartiers de l'agglomération et notamment :

- de Kervezzen – Ruludu – le Pontic : zones urbaines situées le long de la RD27
- du Bourg - Rumorvan : la quasi-totalité de la zone urbaine dans l'ensemble très dense et pour laquelle les problèmes de salubrité étaient importants (142 logements), ainsi que la zone portuaire.
- de Rumorvan – Kerambelec – jusqu'à Kermergant : 74 logements au total

A terme, il est également prévu de raccorder les secteurs, d'après l'étude de zonage d'assainissement validée en 2010 :

- urbanisés et futurs quartiers de Glizit – Mezancou – Kervazgouezant
- urbanisés compris sur la frange côtière entre Ruludu et Mezou Ploudu
- urbanisés du Pontic et de Kerdrévor
- futurs quartiers situés à l'Ouest de Poulloupry
- urbanisés de Kergaradoc
- futurs quartiers de Mezou Gour Guen

## **3. L'ASSAINISSEMENT AUTONOME**

L'assainissement autonome est maintenu et renforcé dans l'ensemble des autres secteurs. Près de 40% des foyers des 3 communes du SIALLP seraient concernés, soit environ 1 100 habitations. Ce sont avant tout de petits hameaux, voire des fermes isolées, mais également quelques villages plus étendus tels que Le Vern, Kervrézol,... Il s'agit également de certaines habitations comprises dans la zone d'étude, mais non raccordables en raison de contraintes topographiques.

## **Aptitude des sols à l'assainissement individuel**

### **Source : étude d'assainissement réalisée en 1998 par le SETUR**

Sur l'ensemble de la zone, des études pédologiques avaient déjà été effectuées. Ces études ont été complétées par des sondages supplémentaires. 70 sondages ont été effectués à la tarière à main sur la commune de Lanildut. Les caractères morphologiques suivants ont été notés lors de chaque sondage :

- matériau géologique (type d'altération),
- hydromorphie,
- profondeur du sol et profondeur d'apparition du matériau géologique,
- texture et structure,
- charge en cailloux.

La synthèse de cet ensemble d'informations a ainsi permis de caractériser les sols dans la quasi-totalité de la zone d'étude. Quelques secteurs littoraux n'ont toutefois pu être prospectés en raison de la densité du bâti.

L'aptitude des sols à l'épandage des effluents a été évaluée. L'ensemble des résultats a permis de dresser une carte d'aptitude des sols à l'épandage souterrain classant les terrains en 5 classes distinctes.

- les sols perméables – zones favorables
- les sols perméables – zones favorables ou moyennement favorables
- les sols perméables – zones moyennement favorables
- les sols peu perméables – zones d'aptitude médiocre
- les sols défavorables ou inaptes.

Il est proposé dans l'étude un ou plusieurs systèmes d'épuration adaptés à chaque classe d'aptitude : tranchées d'infiltration, lit filtrant vertical, lit filtrant vertical+puits d'infiltration, champ d'épandage très largement dimensionné, lit filtrant drainé+puits d'infiltration, terre d'infiltration, fosse étanche.

Les sols les plus communs de la zone d'étude sont des sols perméables et sains, développés sur roche granitoïde. Ce type de sols a été classé parmi les sols favorables à l'assainissement autonome à l'ensemble des études pédologiques précédemment réalisées. Ces sols permettent effectivement de recourir à un réseau de tranchées d'infiltration lorsqu'ils présentent une profondeur suffisante (au moins 80 cm) ou qu'ils reposent sur une épaisse arène granitique. Il a toutefois pu être montré que ces sols étaient souvent nettement plus superficiels et qu'ils présentaient une arène à blocs, à faible profondeur. Ce caractère superficiel ne réduit pas leur capacité d'infiltration, mais limite leur pouvoir épurateur. L'épaisseur de sol, ou de l'arène, paraît ainsi quelquefois trop limitée pour assurer un traitement satisfaisant des effluents. Il conviendrait, dans ces cas de figure, de mettre en oeuvre un épandage en sol reconstitué pour assurer un traitement correct et pour ne pas générer de risques de pollution pour les eaux souterraines.

Dans certains cas, les sols se développent au sein de placages limoneux éoliens. Ces sols ont été considérés comme trop peu perméables pour permettre la réalisation de tranchées d'infiltration dans des conditions favorables. Le recours à un lit filtrant vertical est conseillé dans ces cas de figure pour garantir le bon fonctionnement de l'installation.

Les sols légèrement hydromorphes, situés en périphérie de certains talwegs, ont également été intégrés dans cette classe d'aptitude en raison de leur pouvoir épurateur limité et de leurs faibles capacités d'infiltration.

Les sols inaptes à l'assainissement autonome sont des sols très hydromorphes présentant une nappe d'eau à faible profondeur, voire quelquefois un horizon tourbeux en surface. Ces sols sont souvent très peu perméables, gleyfiés et leur pouvoir épurateur est quasi nul. Ils s'étendent en général dans les vallons drainés par les ruisseaux côtiers (ruisseau "d'Argenton", ruisseau de "Melon", ...).

Ces sols ont toutefois également pu être mis en évidence en position de plateau : entre le bourg de Landunvez et le village de "Kersaint", au nord du lotissement de "Mez-ar-Goff" (limite communale Porspoder-Lanildut)... Dans ces terrains, il conviendra de recourir à un tertre d'infiltration pour traiter les effluents, lorsque les horizons de surface du sol en place sont suffisamment perméables pour permettre l'infiltration des effluents. Dans le cas contraire, il conviendra de recourir à une fosse étanche pour stocker ces effluents, la DDASS du Finistère n'autorisant aucune sorte de rejet dans les eaux de surface à partir de dispositifs d'assainissement autonomes.

Il paraît opportun de souligner que certains secteurs n'ont pu être prospectés en raison de la densité du bâti. Certains d'entre eux peuvent être très étendus et regrouper un nombre important de logements. La visite de terrain et les informations acquises au cours de la réalisation de l'enquête d'assainissement permettant de préciser que :

- la zone basse, localisée entre le bourg de Porspoder et la limite communale de Landunvez, présente un sol très sableux (sables fins dunaires) mais surtout, une nappe d'eau à très faible profondeur qui rend ces sols inaptes à l'épandage souterrain;
- la zone littorale de Lanildut (le bourg, l'Aber lldut) serait établie sur de vastes dalles de granite permettant uniquement le développement de sols très superficiels et dans bien des cas, trop superficiels pour permettre le recours à un dispositif d'épandage souterrain.

Précisons que ce travail de prospection pédologique suffit à l'élaboration d'une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome à l'échelle de la zone d'étude. Il est toutefois recommandé de réaliser une étude de sol à la parcelle, comprenant un test de perméabilité, pour choisir et dimensionner le dispositif de traitement le mieux adapté à chaque habitation.

#### **4. RESEAU D'EAUX PLUVIALES**

**Source : étude d'assainissement réalisée en 1998 par le SETUR**

La quasi-totalité des secteurs pris en compte dans le cadre de l'étude du SETUR est d'ores et déjà desservie par un réseau de collecte des eaux pluviales.

L'importance des surfaces imperméabilisées et des flux de micro polluants véhiculés par les eaux pluviales ne justifient pas, pour l'instant, la mise en place de structures telles que des bassins tampon, des séparateurs à hydrocarbures ou des ouvrages de décantation, dans les zones déjà urbanisées.

La mise en place du réseau d'assainissement collectif contribuera à diminuer les flux polluants.

## **5. RESEAU DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

Les ordures ménagères sont collectées par la Communauté de communes du Pays d'Iroise.

- Fréquence des collectes : une fois par semaine, le jeudi.
- Points de collecte : les foyers disposent d'un container individuel, et il existe deux « points propres » sur la commune qui permettent de collecter séparément le verre, le carton, et le plastique au bourg.
- Déchetterie : Les déchets peuvent être déposés dans les déchetteries des communes voisines de Ploudalmézeau et Plouarzel. Il y a un projet de déchetterie sur la commune de Plourin.



  
 EAU  
 Commune de LANILDUT

---

Réseau Eau potable

---

Service Logistique, Brest.

---

Le 25/10/2006

---

Exemple non tenu à jour. Echelle : 1:15 000

---

Copyright Cadastre, droits de l'état réservés.

Les renseignements portés sur les plans ne sont donnés qu'à titre indicatif. L'entrepreneur responsable en tout état de cause de ses travaux devra procéder, le cas échéant, sous sa responsabilité, à toutes investigations utiles.



Plan du réseau d'assainissement collectif  
Commune de Lanildut

**Légende**

- Réseau existant
- Réseau futur
- Poste de refoulement existant